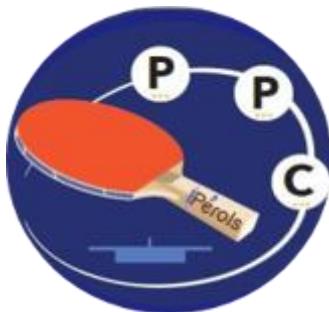


# TOURNOI NATIONAL DE PEROLS 2023

## TENNIS DE TABLE

**Dimanche 12 NOVEMBRE 2023**



### **DISPOSITIONS GENERALES**

Le Ping Pong Club de Pérols organise un tournoi régional ouvert aux licenciés traditionnels de la FFTT le dimanche 12 novembre 2023.

Les épreuves se dérouleront sans interruption, sur 21 tables au gymnase de La Tour, Avenue du général Leclerc, 34470 PEROLS. Ouverture de la salle dès 8H00.

La dotation totale du tournoi est de **550€** répartis en espèces et trophées.

Le club se réserve le droit de modifier un tableau et les récompenses si le nombre d'inscrits est inférieur à 16. Les féminines pourront participer aux tableaux masculins en fonction de leurs points licences.

Les performances compteront bien évidemment pour le calcul du classement FFTT, le tournoi étant homologué.

**Le club de ping-pong de Pérols respectera strictement les règles sanitaires en vigueur à la date du tournoi. Toute personne présente au tournoi devra également s'y conformer sous peine d'exclusion.**

# **REGLEMENT DE LA COMPETITION**

Article 1 : Le tournoi est organisé par le Ping-pong club de Pérols, club affilié à la fédération française de tennis de table sous le numéro 11340007.

Seuls pourront prendre part au tournoi les joueurs ou joueuses licenciés FFTT. Tout joueur devra être en mesure de présenter sa licence.

Article 2 : Tournoi homologué par la Fédération Française de Tennis de table et la ligue Occitanie sous le numéro \_\_\_\_\_

Article 3 : Le juge arbitre sera Monsieur LE GRAND Stéphane, JA3. Ce tournoi étant réalisé sous l'égide de la FFTT il sera fait stricte application des règlements de cette dernière notamment en matière de revêtements et de collage.

Article 4 : Le tirage au sort s'effectuera au 9 rue des lavandes, 34970 Lattes, le samedi 11 novembre 2023 à 18h.

Article 5 : les tableaux suivants seront organisés :

**Le dimanche 12 novembre 2023 (3 tableaux maximum par joueur)**

- Inscription Tableau A (500 à 550 - Samedi 09H00)
- Inscription Tableau B (500 à 700 - Samedi 10H00)
- Inscription Tableau C (500 à 850 - Samedi 11H00)
- Inscription Tableau D (500 à 1050 - Samedi 09H00)
- Inscription Tableau E (500 à 1250 - Samedi 10H00)
- Inscription Tableau F (500 à 1500 - Samedi 11H00)
- Inscription Tableau G (Toutes séries - Samedi 12H00)

Article 6 : Ce tournoi sera doté en espèces et coupes selon le tableau des récompenses.

Article 7 : Les inscriptions sont limitées à 3 tableaux par joueur.

Afin de limiter les blocages et fluidifier la compétition, l'inscription ne pourra s'effectuer qu'en suivant les règles suivantes :

- Formule 1 : 1 tableau au choix
- Formule 2 : 2 tableaux au choix parmi les configurations suivantes
  - A et B
  - B et C
  - C et D
  - D et E

- E et F
- (A ou B ou C ou D ou E ou F) et G
- Formule 3 : 3 tableaux
  - A, B et G
  - B, C et G
  - C, D et G
  - D, E et G
  - E, F et G

Article 8.1 : Tous les tableaux se jouent en poule de 3 et les 2 premiers de poule sont qualifiés, suivi de tableaux à élimination directe. Toutes les parties se jouent au meilleur des 5 manches. Chaque tableau sera limité à 48 joueurs maximum.

Article 9 : Une tenue sportive réglementaire sera exigée. Les participants devront utiliser des balles plastiques agréées FFTT non fournies par l'organisateur.

Article 10 : Les vainqueurs devront ramener à la table d'arbitrage la plaquette de la partie qu'ils viennent de disputer en s'assurant du résultat indiqué. Les perdants pourront être appelés pour arbitrer une partie du tour suivant.

Article 11 : En cas de forfait ou d'absence non excusée, la commission sportive fédérale appliquera l'article IV,202 des règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdez les points de classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie. Un joueur ne se présentant pas à sa table après le 2<sup>ème</sup> appel sera déclaré forfait par le juge-arbitre.

Article 12 : Responsabilité et conditions d'annulation. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'enceinte. le tournoi peut être annulé sans préavis et unilatéralement en cas de force majeure, raison sanitaire, indisponibilité du gymnase, absence des organisateurs ou JA.

Article 13 : Les droits d'inscription sont fixés par le club comme suit :

- **1 tableau : 7 €**
- **2 tableaux : 13 €**
- **3 tableaux : 19 €**

Article 14 : Le responsable de l'organisation est l'association PING PONG CLUB PEROLS. Les engagements devront parvenir impérativement au plus tard le samedi 11 novembre 2023 15 heures à l'adresse mail suivante **ppcp.tournois@gmail.com**.

Le paiement des droits d'inscription se fera le jour du tournoi au pointage à partir de 8h avec présentation de la licence traditionnelle FFTT.

Article 15 : Les épreuves du tournoi se dérouleront sans interruption. Chaque jour, une buvette avec restauration fonctionnera toute la journée

Article 16 : Tout point non prévu par le présent règlement sera tranché par le juge-arbitre, en accord avec l'organisateur.

Article 17 : Le fait de s'engager implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 18 : Gains et récompenses TOURNOI HIVERNAL DE PEROLS 2023

TABLEAU DES RECOMPENSES						
Date	TABLEAU	SERIES	DEMARRAGE	VAINQUEUR	FINALISTE	1/2 FINALISTE
DIMANCHE 12 NOVEMBRE	A	500 à 550	09H00	30 € + trophée	20 €	5 € + 1 boisson
	B	500 à 700	10H00	30 € + trophée	20 €	5 € + 1 boisson
	C	500 à 850	11H00	30 € + trophée	20 €	5 € + 1 boisson
	D	500 à 1050	09H00	30 € + trophée	20 €	5 € + 1 boisson
	E	500 à 1250	10H00	30 € + trophée	20 €	5 € + 1 boisson
	F	500 à 1500	11H00	30 € + trophée	20 €	5 € + 1 boisson
	G	Toutes séries	12H00	75 € + trophée	30 €	10 €